



Mercredi le 4 octobre, 11h30-13h00
7077 avenue du Parc, local 546

Le quorum de 15% des membres est constaté à 11h52.
Sandrine propose l'ouverture de l'assemblée et Delphine appuie.

1. Mot de bienvenue

Élise souhaite la bienvenue à tout le monde. Le quorum a été difficile à atteindre

2. Élection du président(e)

Sandrine propose qu'Élise Castonguay assure la présidence de la séance.
Kim Foisy appuie.

Pas de demande de vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le conseil exécutif propose l'ordre du jour tel qu'envoyé aux membres par courriel.
Delphine appuie.

Pas de demande de vote

La proposition d'adoption d'ordre du jour est adoptée à l'unanimité

4. Modifications aux règlements généraux

Sandrine présente les modifications aux règlements généraux à l'aide d'une PowerPoint.

- Article 20 : « Le conseil exécutif est constitué de vingt-cinq (25) membres ou moins, selon le cumul des postes... »
- Article 20 : Retirer le poste de Représentant€ de classe B.Sc. 1 audiologie, puisque qu'il n'y a plus d'étudiants en BAC 1 audiologie.
- Article 20 : « Si des membres de l'externe au conseil exécutif siègent sur ces comités, ils devront s'assurer de rapporter l'information via un membre du conseil exécutif, à moins que les membres de ces comités choisissent de rapporter eux-mêmes l'information en tant qu'invité au conseil exécutif ».
- Article 22 : Les représentants à l'assemblée départementale sont élu(e)s lors de l'assemblée générale.
- Article 23 : Les membres élus demeure en fonction jusqu'à l'assemblée générale d'élections suivante.
- Article 30 : L'avis de convocation à une réunion du conseil exécutif se donne par voie électronique ; il peut aussi se donner de vive voix ou à la réunion précédente.
- Article 30 : Le quorum du conseil exécutif est égal au 2/3 des membres élus pour l'obtention de la majorité simple.

Le conseil exécutif propose la modification des règlements généraux en bloc.
Kim Foisy appuie.

Pas de demande de vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Finances



a. Budget

Sunny, la trésorière, n'est pas présente.

Élise Castonguay rappelle que le budget a été accepté par les membres du conseil, on fait seulement le présenter aujourd'hui. S'il y a des questions ou commentaires, c'est possible de l'ajuster.

Sandrine Pelletier présente le budget qui a été adopté par le conseil.

Voici points qui ont changés par rapport à l'an passé :

- Matériaux promotionnels (Local association étudiante, promotion): 125\$
- Cadeau bénévole café Empathique : 100\$

Élise donne un 5 minutes pour que les étudiants puissent lire le budget proposé

Raphaëlle demande ce qu'il arrive lorsqu'il reste un surplus d'argent à la fin de l'année? Élise répond qu'il n'est pas supposé rester de surplus, vu qu'on est un organisme à but non lucratif. Mais, une association étudiante se doit d'avoir un coussin s'il arrive quelque chose.

Raphaëlle demande aussi ce qu'est la bourse formation. Élise répond que c'est de l'argent pour si on veut organiser une formation ou inviter un conférencier à l'école. Il faut que ça ait lieu à l'école et que ce soit accessible pour tout le monde.

Le conseil exécutif propose le budget tel que présenté aux membres.

Delphine Breton appuie.

*Pas de demande de vote
La proposition est adoptée à l'unanimité.*

6. Varia

a) Poste à l'externe

Sandrine explique qu'il nous faut un étudiant de la maîtrise pour siéger sur le comité des études supérieures. Celui-ci est une rencontre qui permet aux gens de discuter à proposer des forces/faiblesses ainsi que de l'administration de l'école.

b) Tableau

Sandrine veut faire de notre étage d'orthophonie-audiologie un étage représentatif de notre programme, qui ressemble au 5^e étage de la Sérum. Elle veut installer un tableau proche des toilettes, avec les dates de événements.

c) Parc actions

Cynthia Tremblay explique que demain les ascenseurs vont être bloquées pour encourager les gens à utiliser les escaliers. De plus, elle donne de l'information à propos de Parc Actions.

Mathilde demande si quelques personnes de Parc Actions pourraient venir au CE pour expliquer leur idées/projets.

d) Pommes

Mathilde exprime que l'activité des pommes était une belle activité et elle encourage les gens à participer.

e) Association étudiante

Sandrine dit aux étudiants que s'ils ont des questions, on est toujours au local de



Procès verbal – Assemblée générale de début d'année de l'ADÉOA

Université de Montréal



l'association étudiante sur l'heure du dîner et sinon on peut poser nos questions sur la page facebook.

f) Questions/commentaires

Leslie explique que ce n'est pas tout le monde qui connaît le code Morin et qui connaît les principes des AG. Elle demande s'il serait possible d'avoir un peu plus d'interaction et de fluidité.

Élise rajoute que lorsqu'on a un point à dire il faut le dire au moment où on parle de ça. Elle dit que ces règlements ont été créés en 1980 lors de la création de notre association étudiante. Elle exprime qu'elle n'a peut être pas assez expliqué les règlements au début de l'AG et que cela consiste au rôle du président de l'AG d'informer les étudiants à ce sujet.

7. Fermeture

Élise Castonguay propose la levée de l'assemblée

Mathilde appuie la proposition

L'assemblée générale du 2017-10-04 est levée à 12h45.



Sommaire des décisions – Assemblée générale du 2017-10-04

1. Adoption de l'ordre du jour du 2017-10-04
2. Adoption des modifications aux règlements généraux en bloc
3. Adoption du budget 2017-2018 tel que présenté aux membres